

Indicateur	La Ferté Saint Aubin	Ardon
Surface imperméabilisée	7 430 m <sup>2</sup> (3,2 % du site du projet)	26 076,4 m <sup>2</sup> (7,12% du site du projet)
Plan d'implantation	<p><b>DESIGN V6 - MESURES</b></p> <p><b>Milieu physique</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 : Panneaux non joints</li> <li>2 : Recul de 75 m par rapport à la RD2020 (L'oi Bamier)</li> <li>3 : Pas de panneaux sous la ligne HTB</li> </ol> <p><b>Milieu naturel</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4 : Evitement de 3 mares avec tampon de 5m</li> <li>5 : Connexion entre les mares et boisements grâce à la création de haies (linéaire de 45 m)</li> <li>6 : Evitement de 6,33 ha de zones humides</li> <li>7 : Evitement d'une zone de fourrés supplémentaires (2 000 m<sup>2</sup>) en partie nord du site</li> <li>8 : Ajout d'une haie (linéaire de 50 m) au nord du bâtiment des apiculteurs permettant de maintenir une connexion entre les boisements du corridor écologique et les boisements situés à l'est du site</li> <li>9 : Maintien d'une partie des arbres et arbustes existants en bordure sud du site</li> <li>10 : Recul de la clôture en limite nord-est du site sur une largeur de 4 m.</li> <li>11 : Evitement d'une zone de fourrés supplémentaire (3 100 m<sup>2</sup>) en partie nord du site et suppression d'une portion de piste légère</li> <li>19 : Evitement d'une zone de fourrés supplémentaire (6 100 m<sup>2</sup>) en partie nord du site</li> </ol> <p><b>Paysage et patrimoine</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>12 : Maintien de la frange végétale existante en bordure nord-ouest du site</li> <li>13 : Recul de la clôture nord du site par rapport à la frange végétale existante le long du chemin d'accès à l'habitation et le long de l'habitation</li> <li>14 : Ajout d'une haie (linéaire de 75 m) à l'ouest de la partie nord le long de la RD7 pour masquer la vue ponctuelle sur le site</li> <li>15 : Ajout d'une haie mellifère à l'ouest du bâtiment des apiculteurs (linéaire de 100 m) permettant de masquer les vues sur le site et de favoriser la présence des abeilles</li> <li>16 : Ajout d'une haie au nord de la partie sud du site (linéaire de 200 m) permettant de masquer les vues du site depuis l'habitation située entre les 2 zones d'implantation</li> <li>17 : Recul de 2 m de la clôture par rapport à la frange végétale existante en limite ouest de la partie sud du site pour lui permettre de se développer</li> <li>18 : Ajout d'une haie (linéaire d'environ 130 m) au nord de l'habitation située entre les deux zones d'implantation permettant de masquer les vues sur le projet depuis l'habitation (mesure conditionnée à l'accord des propriétaires)</li> </ol> <p><b>LEGENDA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poste de livraison</li> <li>Poste de transformation</li> <li>Chemin de circulation pédestre</li> <li>5 m de 1.2.3</li> <li>Clôture boisée 120m3</li> <li>Clôture</li> <li>Table de modules PV</li> <li>Limite communale</li> <li>Limite cadastrale</li> <li>Pyloce électrique + 5m d'évitement</li> <li>Recul Habitation (200m)</li> <li>Recul Route (35m)</li> <li>Talus</li> <li>Zone humide</li> <li>Enjeux Globaux Forts</li> <li>Cours d'eau</li> <li>Fourrés (600m<sup>2</sup>)</li> </ul> <p><b>LEGENDA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Clôture de la centrale</li> <li>Emprise aménagement</li> <li>Haie agricole</li> <li>Haie</li> <li>Clôture bois</li> <li>Haie</li> <li>Zone humide (6,33 ha)</li> <li>Zone de transformation en « open space »</li> <li>Zone de livraison en « open space »</li> <li>Zone de stockage en « open space »</li> <li>Zones humides</li> </ul> <p><b>Figure 123 : Version V6 finale - Mesures prises lors du design</b></p>	
Mesures ERC	Les travaux de terrassement et l'imperméabilisation des sols sont limités : emprise au sol des constructions est strictement limitée à 40m <sup>2</sup>	

	<p>pour chaque construction ; emprises dédiées au stationnement sont strictement limitées aux besoins liées à l'exploitation du site de production d'énergie solaire photovoltaïque ; les revêtements imperméables sont interdits pour les chemins d'exploitation.</p> <p><b>Évitement et protection des zones humides existantes</b> : classement en zone naturelle (à constructibilité très restreinte) des zones humides évitées ; classement en secteur Npv des circonscrit des seules emprises prévues pour le déploiement des panneaux photovoltaïques et la création des chemins d'exploitation, de même qu'à l'emprise clôturée prévue pour le pâturage ovin.</p> <p><b>Maintien et respect de la trame verte</b> : maintien au maximum des arbres existants ; les haies plantées doivent être multi-espèces et le choix des essences est lié au caractère de l'espace et à l'écologie du milieu ; les essences locales doivent être privilégiées pour les haies et les espèces invasives sont interdites.</p> <p><b>Réduction de l'impact sur la faune locale</b> : le règlement écrit reprend les recommandations de l'étude d'impact en prescrivant une taille de maille adaptée au passage de la petite faune, de même que la taille et l'espacement des passe-faunes.</p> <p><b>Intégration paysagère</b> : matériau de couleur sombre à privilégier pour les grillages des clôtures ; création de haies végétalisées constituée d'essences locales lorsque des co visibilité existent ; maintien au maximum des arbres existants sur site.</p>	<p><b>Les travaux de terrassement et l'imperméabilisation des sols sont limités</b> : emprise au sol des constructions est strictement limitée à 40m<sup>2</sup> pour chaque construction ; emprises dédiées au stationnement sont strictement limitées aux besoins liées à l'exploitation du site de production d'énergie solaire photovoltaïque ; les revêtements imperméables sont interdits pour les chemins d'exploitation.</p> <p><b>Évitement et protection des zones humides existantes</b> : classement en zone naturelle (à constructibilité très restreinte) des zones humides évitées ; classement en secteur Npv des circonscrit des seules emprises prévues pour le déploiement des panneaux photovoltaïques et la création des chemins d'exploitation, de même qu'à l'emprise clôturée prévue pour le paturage ovin.</p> <p><b>Maintien et respect de la trame verte</b> : maintien au maximum des arbres existants ; les haies plantées doivent être multi-espèces et le choix des essences est lié au caractère de l'espace et à l'écologie du milieu ; les essences locales doivent être privilégiées pour les haies et les espèces invasives sont interdites.</p> <p><b>Réduction de l'impact sur la faune locale</b> : afin de réduire l'effet barrière causé par la présence d'un périmètre grillagé qui empêche le déplacement linéaire de la petite faune, le règlement écrit reprend les recommandations de l'étude d'impact en prescrivant une taille de maille adaptée au passage de la petite faune, de même que la taille et l'espacement des passe-faunes.</p> <p><b>Intégration paysagère</b> : matériau de couleur sombre à privilégier pour les grillages des clôtures ; création de haies végétalisées constituée d'essences locales lorsque des covisibilités existent ; maintien au maximum des arbres existants sur site.</p>
Puissance de production estimée	14 à 18 GWh/an	44 GWh/an

# ANNEXE

# TABLEAU DE SYNTHESE

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le



ID : 045-200005932-20241119-2024\_07\_111-DE

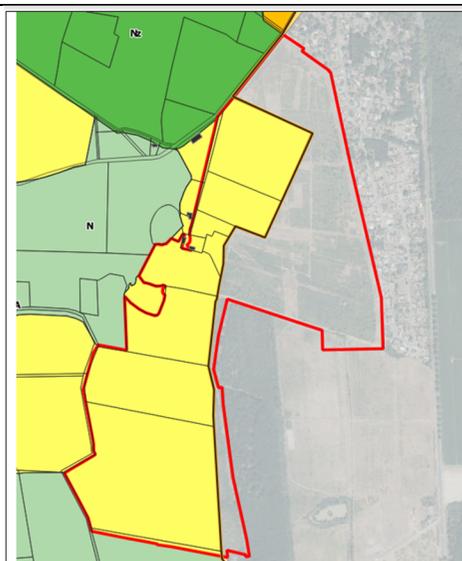
Zonage avant/après modification



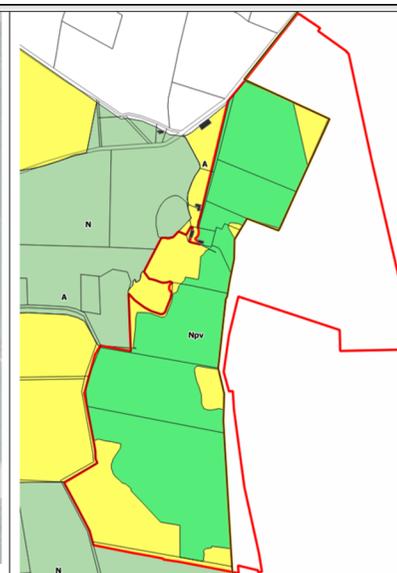
Zonage avant modification



Zonage après modification



Zonage avant modification



Zonage après modification

Chiffres clés

Tableau 45 : Chiffres-clés et caractéristiques techniques de la centrale photovoltaïque sol de la Ferté Saint-Aubin

Caractéristiques	Centrale photovoltaïque de la Ferté Saint-Aubin
Surface clôturée	13,9 ha
Linéaire de clôture	3 652 m
Nombre de modules	22 320
Surface totale des modules	6,93 ha
Surface totale projetée des modules	6,51 ha
Puissance crête totale	14,51 MWc
Productible	14 à 18 GWh
Nombre de poste de transformation	3
Nombre de poste de livraison	2
Surface piste légère	8 809 m <sup>2</sup>
Surface chemin d'exploitation	7 124 m <sup>2</sup>

DONNEES TECHNIQUES		DONNEES ECOLOGIQUES
36 ha d'aire clôturée	37 MWc de puissance	Consommation équivalente : 14 665 foyers
	1180 kWh/kWc/an productibles	
170 000 m <sup>2</sup> de surface de panneaux photovoltaïques	44 GWh/an de production d'électricité	Economies de CO <sub>2</sub> : 3000 tonnes/an

Caractéristiques techniques des postes de livraison	
Nombre	2
Type	Préfabriqué
Hauteur	2,75m
Surface	19,2 m <sup>2</sup> (2,4 m * 8 m)

Caractéristiques techniques des postes de transformation	
Nombre	10
Type	Préfabriqué
Hauteur	2,75m
Surface	14,4 m <sup>2</sup> (2,4 m * 6 m)